



Par défaut mon employeur me bloque auprès d'un autre

Par **interim man**, le **09/07/2011** à **11:05**

Bonjour, je travaille en intérim pour le client X depuis plus de 32 mois. Ayant trouvé une autre mission avec calendrier (salaire nettement plus élevé), j'ai donc appelé mon agence d'intérim pour rompre mon contrat et ainsi être libre auprès d'une autre agence et de son client Y.

Le problème est que le client X n'ayant pas apprécié a appelé le client Y pour empêcher mon embauche, prétextant que j'étais encore en contrat avec lui.

Est-ce légal?

Par **Sylvie LEVEL**, le **11/07/2011** à **16:05**

bonjour

Non bien sûr il n'a pas le droit d'appeler ton autre éventuel employeur pour t'empêcher de travailler chez lui...

Cependant, toi, tu n'as pas le droit de rompre ton contrat d'intérim avant son terme pour prendre une autre mission intérimaire plus intéressante sauf si tu peux justifier d'une embauche en CDI ou par accord préalable des deux parties (toi et l'employeur actuel.

tu es un peu coincée sur ce coup là et malheureusement tu n'as pas vraiment beaucoup de solution... il faut que tu finisses ta mission avant de changer d'employeur... désolée